

Francesco Pedrazzini, délégué responsable des tarifs de la SSMG

Jürg Rufener, délégué responsable des tarifs de la SSMI

Entrée et suivi des tarifs



Cet article avait paru sous une forme légèrement différente dans le bulletin de l'OSGAM¹ d'automne 2007, sans la collaboration rédactionnelle de la SSMI. Les deux co-auteurs tiennent à souligner ici leur excellente collaboration dans le travail sur les tarifs.

Où donc se poursuit la réflexion sur le Tarmed et son amélioration?

TARMED Suisse est une société créée justement à cet effet. Elle se compose d'un comité directeur et de commissions. Les membres et leurs fonctions respectives sont présentés dans www.tarmed.ch → organisation, et les processus dans www.tarmed.ch → organisation (allemand) → pdf «Prozesse TARMED Suisse»

- Le comité directeur est l'organe exécutif autorisé à intervenir pour des modifications de tarifs. La décision doit être prise à l'unanimité des quatre partenaires: FMH, H+ (Hôpitaux de Suisse), CTM (Commission des Tarifs Médicaux [LAA]) et santésuisse. La CDS (Conférence des Directeurs et Directrices de la Santé) dispose d'un statut d'observateur.
- Il existe 3 commissions chargées des délibérations préparatoires en vue des requêtes adressées au comité directeur. Dans chacune de ces commissions siège un représentant de chacune des quatre organisations partenaires. La participation de la CDS y est facultative:
 - PaKoDig:** commission paritaire des valeurs intrinsèques qualitatives et quantitatives, etc.
 - CPI:** commission paritaire d'interprétation
 - CPT:** commission paritaire des tarifs

D'une manière générale, chaque partenaire est en droit de déposer une requête. C'est la FMH qui dépose les requêtes venant de notre part.

Qui donc nous représente et défend les intérêts de la médecine de base dans Tarmed?

Pour les questions de tarifs, l'association professionnelle doit elle-même organiser ses demandes. Il faut qu'elle défende les intérêts de ses membres, faute de quoi personne ne s'en préoccupe. Nous, les médecins de base, nous en faisons l'amer constat en observant le déroulement historique de Tarmed. Il nous faut apprendre à utiliser les structures mises en place entretemps.

Voie d'accès d'une demande tarifaire

En ce qui concerne la SSMG, le groupe de travail des tarifs est composé des membres suivants: Sara Taddei (VD), Vincenzo Liguori (TI), Domenic Ganzoni (GR), Hansjakob Nüesch (ZH) et Francesco Pedrazzini (SG, président).

Associations professionnelles → Groupe des tarifs CMPR → Partenaire en tarifs (FMH) → TARMED Suisse → Conseil fédéral

En ce qui concerne la SSMI, les questions de tarifs sont traitées par Jürg Rufener.

Le Groupe des tarifs du CMPR est composé de: Beat Dubs (président), Marco Belvedere (SSP), Francesco Pedrazzini (SSMG) et Jürg Rufener (SSMI).

Le bureau des tarifs de la FMH comprend 3 membres du Comité Central de la FMH (Ernst Gähler, Franco Muggli et Marie-Christine Peter), le service des tarifs de la FMH au complet et un représentant de chacune des organisations faitières (pour le CMPR, Beat Dubs).

Communication

PrimaryCare doit assurer la communication vers la base. Le CMPR gère également une page web en allemand (www.kollegium.ch → Tarifgruppe). La FMH communiquera évidemment par le Bulletin des Médecins Suisses.

Requêtes

Sur la base de quelques propositions émanant de la SSMG, le groupe des tarifs du CMPR a préparé plusieurs requêtes visant à améliorer la situation dans la médecine de base, et qui ont rencontré le soutien de la FMH. Nous espérons que la pression politique sera suffisante pour obtenir gain de cause. Pour l'instant, ces requêtes se trouvent dans les bureaux de TARMED Suisse. Il ne faut cependant pas s'attendre à leur entrée en vigueur avant le 1^{er} janvier 2009.

Nous allons voir si les propos encourageants de nos partenaires en politique des tarifs en faveur d'une médecine de base forte tiennent encore, ou si ce n'étaient que de vaines paroles.

Tarmed 1.05

Encore quelques indications concernant la nouvelle version tarifaire de Tarmed 1.05 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, et que vous pouvez encore installer dans un délai transitoire jusqu'au 31 janvier 2008:

- Vous trouverez des renseignements clairs et utiles pour son emploi, cependant en allemand, sous www.arzttarif.ch
- Vous trouverez le fichier pdf renseignant sur les modifications sous www.tarmed.ch → TARMED → protocole de modification,
- Et le nouveau browser des tarifs également sous www.tarmed.ch → TARMED → browser en ligne et hors ligne
- Dans la page d'accueil www.sgam.ch (ou www.ssmg.ch → allemand) vous trouverez sous «Aktuell» le lien vers le groupe des tarifs du CMPR (en allemand seulement: «zur Tarifgruppe KHM»), présentant des informations régulièrement mises à jour sur les tarifs et les projets les concernant.

Dr Francesco Pedrazzini
 Facharzt Allgemeinmedizin
 Kruft 11, 9425 Thal
drf.pedrazzini@hin.ch

¹ SSMG de Suisse orientale